



DEMANDE
LOGEMENT37

UN NOUVEAU
SERVICE
QUI SIMPLIFIE
LA VIE !

UNE SEULE DEMANDE POUR TOUTES VOS RECHERCHES

Désormais, pour votre demande de logement social, vous n'avez plus qu'un seul et unique formulaire à remplir, même si votre demande concerne plusieurs communes du département.

La demande peut se faire indifféremment dans une mairie, auprès d'un organisme HLM ou sur Internet.

Elle est immédiatement diffusée auprès de l'ensemble des organismes HLM et des communes concernées qui effectuent des rapprochements entre votre demande et les logements disponibles.



« AVEC CE SERVICE,
J'AI VRAIMENT
GAGNÉ UN TEMPS
PRÉCIEUX DANS
MES DÉMARCHES
DE LOGEMENT »

PAUL, 34 ANS
Richelieu

TÉMOIGNAGES

LOGEMENT SOCIAL : VOTRE DEMANDE SIMPLIFIÉE

Demande Logement 37 est un nouveau service proposé par le Conseil général, Tour(s)Plus et les organismes HLM pour simplifier la recherche d'un logement social en Indre-et-Loire.

- Votre demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social et par les mairies partenaires.
- Vous pouvez adresser, déposer, mettre à jour ou renouveler votre demande auprès du partenaire de votre choix : avec ce service, tous les organismes ont automatiquement connaissance de votre démarche.



Depuis avril 2012, les demandes de logement social peuvent être effectuées **en ligne** sur le site

www.demandedelogement37.fr

CETTE DEMANDE À LA MÊME VALEUR
QUE LA DEMANDE DE LOGEMENT « PAPIER »

POUR FAIRE VOTRE DEMANDE

Complétez et déposez le **formulaire** de demande de logement disponible auprès des organismes HLM et des mairies partenaires (liste au dos).

Vous pouvez aussi remplir et enregistrer votre demande sur www.demandelogement37.fr.

Joignez simplement la copie de votre pièce d'identité ou de votre titre de séjour. Les pièces complémentaires seront demandées lors de l'instruction du dossier.

POUR ACCÉDER À UN LOGEMENT SOCIAL, IL FAUT :



Etre de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité.



Ne pas dépasser les plafonds de ressources définis par la réglementation.

POUR ENREGISTRER VOTRE DEMANDE

A l'issue de cette inscription, **vous recevrez une attestation d'enregistrement**. Elle contient la date de dépôt de votre demande et votre numéro unique d'enregistrement qui permet de modifier ou de renouveler votre demande.

Attention ! L'enregistrement de la demande ne vaut pas attribution d'un logement. Quand un logement répondant à vos critères est disponible, votre dossier est présenté par un organisme HLM à une commission qui décide de l'attribution des logements.

POUR MODIFIER VOTRE DEMANDE

Changement d'adresse, de composition familiale, de situation professionnelle... vous devez mettre à jour votre demande de logement. Pour la modifier :

- rendez-vous auprès d'un des services qui enregistrent les demandes en vous munissant de votre numéro d'enregistrement,
- ou en ligne sur www.demandelogement37.fr avec les codes de connexion reçus lors de votre enregistrement.



« UN DOSSIER
UNIQUE, SON SUIVI
PARTAGÉ DANS
CHAQUE SERVICE,
ET CE, DANS TOUT
LE DÉPARTEMENT,
C'EST VRAIMENT
PRATIQUE ! »

ELODIE, 26 ANS
Montrésor

TÉMOIGNAGES

POUR RENOUVELER VOTRE DEMANDE

Si votre recherche est toujours d'actualité, votre demande doit être renouvelée au bout d'un an : c'est la seule façon de garantir sa validité et de conserver son ancienneté.

Vous recevrez un courrier vous invitant à renouveler votre demande grâce à un formulaire qui comporte déjà vos nom, prénom et numéro d'enregistrement.

Retournez ce formulaire complété auprès du service enregistreur de votre choix (voir au dos). Vous pouvez aussi le remplir sur www.demandedelogement37.fr. Vous recevrez une attestation de renouvellement.

POURQUOI FAIRE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN LIGNE ?

www.demandelogement37.fr, la demande de logement social en ligne, c'est la possibilité :



d'effectuer sa demande de chez soi, sans se déplacer.



de renouveler sa demande en quelques clics.



de mettre à jour sa demande si nécessaire, en temps réel et sans autre démarche.



d'éditer une fiche récapitulative de sa demande.



« NOS HORAIRES DE TRAVAIL NE NOUS PERMETTENT PAS DE NOUS RENDRE À NOTRE MAIRIE, AUSSI L'INSCRIPTION EN LIGNE, ÇA NOUS A RASSURÉ »

WILLIAM, 43 ANS
SOPHIE, 44 ANS
Tours

TÉMOIGNAGES

LES POINTS D'ACCUEIL POUR ENREGISTRER VOTRE DEMANDE



DEMANDE LOGEMENT 37

LES ORGANISMES D'HABITAT SOCIAL :

VAL TOURAINE HABITAT

Tel : 02 47 87 15 15

TOUR(S)HABITAT

Tel : 02 47 60 13 00

TOURAINE LOGEMENT

Tel : 02 47 70 18 00

LA TOURANGELLE SA D'HLM

Tel : 02 47 36 54 00

SEM Maryse Bastié

Tel : 02 47 77 50 60

NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN

Tel : 02 47 60 87 75

IMMOBILIERE VAL DE LOIRE

Tel : 02 34 28 02 02

ICF HABITAT ATLANTIQUE

Tel : 02 47 63 10 44

SNI GRAND OUEST

Tel : 02 99 30 87 20

SAEM SAINT-AVERTIN

Tel : 02 47 74 40 90

LOGI OUEST

Tel : 02 41 33 73 73

FRANCE LOIRE

Tel : 02 38 54 32 10

LES COLLECTIVITÉS LOCALES :

Mairie d'Amboise

Tél. : 02 47 23 47 23

Mairie de Ballan-Miré

Tél. : 02 47 80 10 00

Mairie de Chambray-lès-Tours

Tél. : 02 47 48 45 67

Mairie de Château-Renault

Tél. : 02 47 29 85 50

Mairie de Fondettes

Tél. : 02 47 88 11 11

Mairie de Joué-lès-Tours

Tél. : 02 47 39 70 00

Mairie de Luynes

Tél. : 02 47 55 35 55

Mairie de Langeais

Tél. : 02 47 96 17 13

Mairie de La Membrolle-sur-Choisille

Tél. : 08 99 02 85 06

Mairie de Montlouis-sur-Loire

Tél. : 02 47 45 85 85

Mairie de Notre-Dame-d'Oé

Tél. : 02 47 41 30 08

Mairie de La Riche

Tél. : 02 47 36 24 24

Communauté de communes Rivière

Chinon St Benoît la Forêt

Tél. : 02 47 93 92 18

Mairie de Saint-Avertin

Tél. : 02 47 48 48 48

Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire

Tél. : 02 47 42 80 00

Mairie de Sainte-Maure-de-Touraine

Tél. : 02 47 65 63 16

Mairie de Saint-Pierre-des-Corps

Tél. : 02 47 63 42 05

Mairie de Tours

Tél. : 02 47 21 69 19

Mairie de la Ville-aux-Dames

Tél. : 02 47 46 48 94

Dans les mois à venir, de nouvelles communes peuvent devenir « lieux d'enregistrement ». Retrouvez la liste complète sur www.demandelogement37.fr



DEMANDE LOGEMENT 37



LOGEMENT SOCIAL EN INDRE-ET-LOIRE

La demande simplifiée

LE GUIDE DEMANDE LOGEMENT 37

- Les nouveautés
- Les démarches
- Les étapes

Un nouveau service proposé par :



et l'ensemble des organismes HLM